

ARRÊTÉ N° 59/POL/2021

ARRÊTÉ DE POLICE PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS L'ARTÈRE CENTRALE DE LA VILLE D'ORNANS DANS LE CADRE DES JOURNÉES PIÉTONNES DES 3 ET 4 JUILLET 2021

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ORNANS

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.411, R.412, R.417.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-2 à L.2512-4

Vu les arrêtés interministériels du 22 octobre 1963 et du 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation

routière

Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5

Vu les événements organisés ce jour là au centre-ville ville d'ORNANS et le nombre de personnes de piétons attendues

Considérant qu'il convient, dans l'intérêt de la sécurité publique, de prendre les mesures nécessaires pour assurer le bon déroulement de ces journées piétonnes, afin de sécuriser au maximum la circulation des piétons et les différentes activités

ARRÊTE

Article 1 : Circulation - stationnement

Le stationnement de tous les véhicules est interdit, Rue Pierre Vernier et Place Humblot le samedi 3 et le dimanche 4 juillet 2021 de 13H00 à 18H00.

La circulation est interdite :

-rue Pierre Vernier, du Café du Pêcheur à la Place du Jura, le samedi 3 et le dimanche 4 juillet 2021 de 13H30 à 18H00, sauf pour les véhicules de secours et services.

-Place Courbet de 13H30 à 19H00

Article 2 : Signalisation

Les services techniques de la ville mettront en place tous les panneaux de signalisation, les barrières, pour ces journées. Des véhicules béliers seront mis en place aux extrémités de la manifestation.

Article 3 : Exécution

Les agents préposés à la police de la circulation sont chargés en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté. Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la dernière mesure de publicité.

Ampliation du présent arrêté sera communiquée :

- aux autorités de police (gendarmerie, police municipale).
- aux services techniques municipaux.
- aux SDIS (C.S.R ORNANS)
- au Conseil Départemental (BAL ORNANS)
- KEOLIS

Fait à ORNANS, le 17 Juin 2021
La Maire Isabelle GUILLAME
Par délégation Franck COLLINET
Adjoint au Maire chargé
de la tranquillité et de la sécurité publique

